



Le Symposium d'apprentissage et d'échange sur la SDSR de MenEngage Africa — PROGRESS 2026

Code de conduite

Le présent Code de conduite s'applique à toutes les personnes participant à ce symposium ou y apportant leur soutien, y compris les personnes participantes, intervenantes, animatrices, organisatrices, bénévoles, contractant·e·s, prestataires de services, représentant·e·s des médias et personnel du lieu d'accueil. Toutes sont tenues de contribuer à un environnement respectueux, inclusif et sûr. Les personnes participantes doivent traiter chacun·e avec dignité, respecter les principes d'égalité et de non-discrimination, et s'abstenir de toute forme de harcèlement, d'intimidation, d'exploitation, d'abus ou de comportement préjudiciable. Toute préoccupation relative à la protection ou à l'EAHS (exploitation, abus et harcèlement sexuels) doit être signalée par les canaux de signalement désignés afin de garantir une action rapide, confidentielle et appropriée. En participant, toutes les personnes présentes s'engagent à respecter ces normes et à soutenir un espace sécurisé où chaque voix peut être entendue et valorisée.

Objectif

Le présent Code de conduite énonce les valeurs, principes et attentes communs à l'ensemble des personnes participant au Symposium d'apprentissage et d'échange sur la SDSR de MenEngage Africa — PROGRESS. Il vise à garantir un environnement sûr, inclusif, respectueux et porteur d'autonomisation pour toutes et tous, en particulier pour les femmes, les filles, les personnes LGBTQI+, les personnes en situation de handicap, les jeunes et les autres groupes historiquement marginalisés. Sonke Gender Justice et MenEngage Africa maintiennent une politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels (EAHS). En participant à cette rencontre, toutes les personnes présentes acceptent de respecter et d'incarner les engagements décrits ci-dessous.

Nos engagements communs

Nous nous engageons à créer et à maintenir un espace :

Respectueux

1. Traiter toutes les personnes participantes avec dignité, quels que soient leur âge, leur identité de genre, leur orientation sexuelle, leur nationalité, leur race, leur religion, leur situation de handicap, leur classe sociale ou leurs opinions politiques.
2. Utiliser un langage inclusif et non discriminatoire.
3. Respecter les limites de chacun·e, y compris l'espace personnel, les pronoms et les expériences vécues.

Sûr

1. Se conformer à toutes les mesures de protection en place visant à prévenir l'exploitation sexuelle, les abus, le harcèlement, l'intimidation et la discrimination.
2. Ne jamais se livrer à l'une des formes suivantes de comportement:
 - a) Harcèlement sexuel ou comportement inapproprié
 - b) Menaces, intimidation ou violence



- c) Contact physique non désiré
- d) Discours de haine ou microagressions
- e) Partage de photos, d'enregistrements ou de récits personnels sans consentement explicite.
- f)

Inclusif et centré sur la jeunesse

1. Écouter activement et faire de la place aux voix des jeunes, des communautés de base et des groupes marginalisés.
2. Respecter les dynamiques de pouvoir dans les échanges intergénérationnels ou intersectoriels.
3. Éviter de monopoliser les discussions ou d'invalidiser les expériences d'autrui.

Confidentiel

1. Préserver la vie privée des personnes participantes. Ne pas divulguer l'identité, le récit personnel ou les opinions d'une personne partagés lors de sessions privées ou sensibles sans son consentement clair et éclairé.
2. Respecter les demandes de ne pas être photographié·e, identifié·e (« tagué·e ») ou enregistré·e.

Redevable

1. Accueillir les retours ou les corrections avec ouverture et humilité.
2. Si vous causez du tort, intentionnellement ou non, écoutez, présentez des excuses sincères et prenez des mesures pour réparer le préjudice.
3. Coopérer pleinement avec l'équipe de protection (Safeguarding Team) si une préoccupation est soulevée.

Engagements en matière d'accessibilité et d'inclusion

Les personnes participantes doivent respecter les besoins en matière d'accessibilité et soutenir l'inclusion des personnes en situation de handicap, notamment en respectant les dispositifs d'assistance, les services d'interprétation et les aménagements raisonnables.

Comportements interdits

Les actes suivants sont strictement interdits et peuvent entraîner une exclusion immédiate de la rencontre, la perte de l'accréditation ou d'autres mesures:

1. Harcèlement, exploitation ou abus sexuels
2. Discrimination ou discours de haine fondés sur l'identité
3. Intimidation physique ou verbale, ou menaces
4. Les représailles contre toute personne qui soulève une préoccupation en matière de protection ou qui participe à une enquête sont strictement interdites et seront traitées comme une violation grave du présent Code de conduite.
5. Les personnes participantes ne doivent pas photographier, filmer, enregistrer ou partager des images, vidéos ou récits personnels d'autrui sans leur consentement préalable et éclairé, en particulier lors de sessions portant sur des expériences sensibles.



6. Diffusion d'informations erronées ou de contenus diffamatoires visant des personnes participantes ou des organisations
7. Usage abusif d'alcool ou d'autres substances lors des sessions du symposium ou des événements sociaux qui y sont associés, d'une manière compromettant la conduite, le jugement ou la sécurité d'autrui

Signalement des comportements répréhensibles

Si vous êtes victime, témoin ou avez connaissance d'une violation du présent Code de conduite ou d'une préoccupation en matière de protection, veuillez la signaler immédiatement par l'un des canaux suivants :

1. S'adresser aux référent·e·s protection (Safeguarding Officers), sur place ou à distance :
 - a) Mpiwa Mangwiro-Tsanga +27 82 480 2223
 - b) Josephine C Mukwendi +27 83 210 9387
 - c) Falone Fankam +237 7476 7156
2. Soumettre un signalement anonyme par e-mail : sonke@whistleblowing.co.za

Remarque: Tous les signalements seront traités conformément aux principes d'une approche centrée sur les survivant·e·s, en donnant la priorité à la sécurité, à la dignité, à la confidentialité, au consentement éclairé et à la non-discrimination des personnes concernées. Aucune personne ne fera l'objet de représailles pour avoir signalé, de bonne foi, une préoccupation.

- Les signalements peuvent également être soumis après le symposium par les mêmes canaux. Tous les signalements seront accusés de réception dans un délai de 48 heures et examinés par l'équipe de protection désignée, conformément aux procédures de protection de Sonke et de MenEngage.
- Après l'accusé de réception, l'équipe de protection engagera sans délai un examen ou une enquête, dont le déroulement, la portée et les délais seront déterminés en fonction de la nature et de la complexité du cas concerné. La personne à l'origine du signalement et, le cas échéant, la personne visée par la préoccupation soulevée, seront tenues informées de l'avancement pertinent. Lorsqu'un·e référent·e protection, animateur·rice ou organisateur·rice fait lui-même ou elle-même l'objet d'une préoccupation, il ou elle sera dessaisi·e du dossier, qui sera alors confié à un membre indépendant de l'équipe de protection ou, si nécessaire, à une partie externe, afin d'éviter tout conflit d'intérêts.
- Confidentialité et protection des données: Les informations communiquées dans le cadre d'un signalement seront traitées de manière confidentielle et ne seront partagées qu'avec les personnes ayant besoin d'en connaître afin d'y répondre de manière appropriée.



La confidentialité peut toutefois être limitée en cas de risque pour la vie ou la sécurité, d'obligation légale de signalement (y compris les obligations de signalement prévues par le droit kényan), ou de risque imminent de préjudice. Les données personnelles recueillies dans le cadre du processus de signalement seront stockées de manière sécurisée, accessibles uniquement aux membres autorisés de l'équipe de protection, conservées uniquement le temps nécessaire, et traitées conformément aux politiques de protection des données de Sonke et de MenEngage.

Soutien aux survivant·e·s

Un soutien immédiat sera disponible pour les personnes concernées, y compris des orientations vers des services psychosociaux, médicaux et juridiques. Ce soutien suivra les filières d'orientation établies au Kenya et restera confidentiel et centré sur les survivant·e·s. Lorsqu'un signalement révèle un comportement susceptible de constituer une infraction pénale au regard du droit kényan, y compris le viol ou d'autres formes de violence sexuelle, la personne concernée sera accompagnée, avec son consentement éclairé, dans l'accès à des services médicaux, psychosociaux et juridiques appropriés, y compris une orientation vers les forces de l'ordre si elle choisit de recourir à cette option.

Conséquences en cas de violation

Si une personne participante enfreint le Code de conduite, des mesures appropriées seront prises, pouvant inclure:

1. Un avertissement verbal ou écrit
2. Une exclusion de certaines sessions ou espaces
3. Le retrait de l'accréditation
4. L'information de l'employeur ou de l'organisation affiliée
5. Une orientation vers les autorités judiciaires ou les services d'urgence, le cas échéant

Remarque: Toutes les décisions donneront la priorité à la sécurité et au bien-être des survivant·e·s.

Une responsabilité collective

Créer et protéger des espaces sûrs est une responsabilité partagée. Nous encourageons les personnes participantes à:

1. S'exprimer si elles sont témoins ou victimes d'un préjudice
2. Se soutenir mutuellement, en particulier les voix des jeunes et des personnes marginalisées
3. Incarner les valeurs féministes et inclusives que nous défendons
4. Ensemble, nous pouvons faire en sorte que cette rencontre reflète la vision transformatrice et libératrice que nous portons pour la SDSR, la justice de genre et les droits humains à travers l'Afrique.

Prise d'acte

En vous inscrivant ou en participant au Symposium d'apprentissage et d'échange sur la **SDSR de MenEngage Africa — PROGRESS 2026**, vous reconnaissez avoir lu et compris le présent Code de conduite, et vous vous engagez à le respecter.